Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 509

Artikel: La question des moeurs en Lithuanie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et déjà M^{ile} de Mulinen reconnaissait que, si les femmes doivent s'intéresser à la chose publique, aux lois, aux travaux parlementaires, elles étaient très mal préparées à cet égard. Plus tard, l'amie et la collaboratrice d'Hélène de Mulinen, Mme et la collaboratrice d'Hélène de Mittinen, Mue Pieczynska, se préoccupa vivement pendant la période de la guerre de l'éducation civique des femmes suisses, qui doivent comprendre que si elles aiment vraiment leur pays, elles ont de ce fait des responsabilités à l'égard de leurs com-patriotes. Mais la tâche de mieux préparer les femmes à leurs devoirs de citoyennes n'est certes pas devenue plus facile dans les temps que nous pas devenue plus facile dans les temps que nous vivons, et la conférencière énuméra les divers efforts accomplis en ce domaine par certains groupements, tels que la Nouvelle Société Helvétique, le Groupement La Femme et la Démocratie constitue il y a quelques années par plusieurs grandes Associations féminines, et enfin la Commission d'éducation de l'Alliance elle-même. Le résultat de tous ces éfforts est prouvé par l'in-térêt ardent avec lequel nombre de femmes sui-vent actuellement le développement de la vie

vent actuellement le développement de la vie politique, économique et spirituelle de notre pays, bien qu'elles ne puissent faire entendre leur voix ni au Parlement ni parmi les autorités. Mme de Montet rappela ensuite en l'appuyant la résolution voiée cette année par l'Assemblée générale de l'Union suisse des Instituteurs, qui réclame un enseignement civique pour les jeunes care des dans cares des des verses des des la la nes Cette. gens des deux sexes, âgés de 18 à 19 ans. Cet enseignement devra faire comprendre l'étroite interdépendance des partis politiques et des groupements économiques, comme des cantons entre eux, et démontrer la responsabilité réciproque à l'égard des unes des autres des différentes races et des différentes classes. Si des institutions comme les «Foyers» de Fritz Wartenweiler pour les jeunes gens, ou comme les cours de Casoja pour les jeunes filles, ou encore comme les pour les jeunes tilles, ou circote Eclaireurs et les Eclaireuses pour les tleux sexes, rendent déjà de précieux services dans ce do-maine, l'Alliance des Sociétés féminines suisses so doit de continuer à marcher dans les traces ses pionnières, de soutenir des efforts en faveur de l'éducation civique comme ceur l'Union suisse des Instituteurs, et de récl un enseignement civique, aussi bien de la part de la Confédération que de celle des cantons.
Une resolution votée à l'unanimité résuma cette

conférence, en appuyant la résolution que nous venons de mentionner de l'Union suisse des Instituteurs, en se prononçant en faveur d'un enseignement gymnastique préparatoire, mais prenant position alors contre toute militarisation de la jeunesse, qui, en mettant l'accent sur l'ac-tivité militaire, présente le danger de détourner la jeunesse des buts de la démocratie et de la compréhension internationale.

(Traduction française)

La question des mœurs en Lithuanie

Une nouvelle loi contre les maladies vénériennes, et un amendement au Code pénal viennent d'être promulguées en Lithuanie. Il y a beaucoup de bon dans ces dispositions nouvelles, et malheureusement aussi d'autres choses dont nous avons moins à nous féliciter.

Ce qui est bon, ce sont les mesures prises pour un traitement libre des maladies véné-riennes par l'Etat et les communes, et l'in-terdiction à des personnes non qualifiées de s'occuper de ce traitement (ceci est une pré-

caution contre le charlatanisme. Réd.). Ce qui à notre point de vue vaut beaucoup moins est l'obligation de ce traitement et l'établissement du délit de contamination, ceci risquant très fort de diminuer la valeur du traitement libre parce que les malades cherchent à dissimuler leur état, par crainte d'avoir des en-nuis avec la loi. Quant à la clause établissant que toute personne suivant un traitement mé-dical doit révéler le nom de la personne qu'il ou elle suppose l'avoir infecté, elle crée un grand danger de fausses dénon-

ciations et de chantage.

L'amendement au Code pénal prévoit des L'amendement au Code penal prevoit des sanctions sévères contre toute personne tirant profit du vice, spécialement si la victime est un membre de la tamille ou une pupille. Un autre article stipule les pénalités encourues pour tenir une maison de tolérance ou tout autre établissement similaire.

(D'aprèss Jus Suffragii).

La XV° Conférence des présidentes de Sections del'Association suisse pour le Suffrage féminin

La traditionnelle Conférence des présidentes. vif intérêt par la qualité des travaux, qui ne re-vif interêt par la qualité des travaux, qui ne relevaient nullement 'de l'académisme, mais au contraire étaient pratiques et de nature à nourrir une longue discussion, que le manque de temps

a force d'écourter, bien entendu!

Une quarantaine de participantes, présidées par Mie E. Sulzer (Thurgovie) ont tout d'abord admiré le formidable travail fait par Mie Clara Aellig, éditrice et rédactrice du Bulletin de presse de l'Association, qui, patiemment a dérouillé Aeling, entrice et redactrice du Butteau de presse de l'Association, qui, patiemment a dépouillé, à la Bibliothèque nationale, les journaux auxquels est adressé ce Bulletin et a minutieusement compte et comparé les informations insérées. Elle a établi ainsi de savantes statistiques couchées sur deux tableaux exposés dans la salle du premier étage de l'Hôtel du Sauvage. Les Suisses allemands aiment beaucoup la statistique, les Welches qui sont légers un peu moins ils Welches, qui sont légers, un peu moins; ils n'en n'ont pas la superstition et ne la consultent qu'à titre d'indication seulement. Il ne faudrait donc pas attribuer à la statistique de Mle Aellig, si consciencieuse soit-elle, une trop grande leur; la discussion a montré que d'une part des utilisations de nos informations ont pu échapper à l'œil féministe et que d'autre part, si notre Bulletin par sa rareté (une fois par mois), ne sert pas à grand chose aux quotidiens, il est utilisé plus utilement et plus efficacement pour paysanne ou spéciale.

Relevons cependant que sur 244 journaux suis-

ses ayant reçu 16.348 communications féminis-tes pendant cette dernière année, 76 d'entr'eux en ont utilise 381, soit le 2,3 %. Eh bien! pour ce 2,3 %, il faut poursuivre le travail, surtout si les membres des Sections qui comptent des amis parmi les rédacteurs de journaux, interviennent avec tact et discrétion pour attirer leur attention sur nos informations.

discussion prirent part Mles Bieder, qui A la discussion prirent part mess bretter, qui fit part de ses expériences avec la presse lucernoise, Gourd, qui insista sur l'action de la petite presse, Mme Leuch, qui remercia Mile Aellig du grand travail qu'elle accomplit pour notre propagande, Miles Nelly Piguet (Nyon), Grutter (Berne) et Aellig. Mile Aellig avait intitulé sa communication: Expériences féminines avec la sse masculine. Ces expériences, toutes celles collaborent peu ou prou à nos journaux les ont faites, souvent avec la rage au cœur. Espérons que le souvenir nous restera, dans 70 fois quand les choses auront changé

Mme Wiazmitinow-Wehrli (Bâle), ayant annoncé que les membres masculins de son comité ment le moment mal choisi pour lancer une comité estitiative cantonale en faveur du suffrage féminin, Mle E. Gourd, avec un enthousiasme communica-tif, a parlé de l'initiative lancée par les Gene-voises dès le mois de mai et du splendide moyen de propagande qu'elle constitue aussi bien auprès des hommes que des femmes. Les lecteurs du Mouvement connaissent cela, ils en entendront

Mouvement connaissent cela, ils en entendront encore parler, nous n'insistons donc pas.

On entendit à ce sujet Mle Bréting (Neuchâtel), qui exposa les perspectives intéressantes qui s'offernt aux Neuchâteloises à l'occasion de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; Mles Grutter (Berne), Stockmeyer (Zurich), Mme Wiazmitinow (Bâle), Miles Dunner et Gourd exprimèrent encore leur point de vue au sujet des possibilités

d'initiatives simultanées dans nos cantons. Après la détente du repas en commun, la séance reprit pour entendre M^{III} E. Graf (Bâle), qui avec une gravité, à peine troublée par deux qui avec une gravité, à peine troublée par deux tout petits sourires, présenta une gerbe des critiques qu'elle a entendu exprimer par des jeunes dans la section de Bâle, où elle est entrée depuis un an. Qu'attend la jeunesse du suffrage féminin? Il semble que les jeunes ne soient que déçus par notre mouvement, eux qui tenunent les vrises priors transfer entenant tenuit. trouvent les voies mieux tracées grâce au travail de leurs aînées. Les jeunes nous reprochent de vouloir améliorer le sort des malheureux sans nous attaquer à la cause du mal, d'ignorer les problèmes sexuels, etc.

problèmes sexuels, etc.

M¹es Stockmeyer (Zurich), Bieder (Lucerne)
exprimèrent leur éloignement des combinaisons
politiques tandis que M¹e Gourd, tout en rendant
hommage à M¹e Graf et à la bonne volonté des jeunes, justifia la neutralité politique de nos as-sociations, nécessaire à leur maintien. Il ne fau-drait tout de même pas confondre la politique, c'est-à-dire la chose publique, avec la politique des partis. Les critiques formulées contre notre manière de travailler proviennent de nouveau venus qui ignorent tout ce qui a été fait avant preuve en soit leur reproche d'ignorer le problème sexuel. Et Joséphine Butler? Et la lutte contre la prostitution, la traite des femmes et des enfants que mènent tant d'associations internationale et nationales ?

Les jeunes ont toujours critiqué la manière de faire de leurs aînés, et cela est devenu plus saisissant à notre époque, où la guerre a élargi le fosse entre les deux générations. Nos après-venants feront mieux, ils feront autrement, et eux aussi seront critiqués par leurs successeurs. La roue tourne. L'essentiel est que l'Idée marche. Marche-t-elle ?

On entendi ensuite d'alertes réflexions, pleines de bons sens, de Mme Hegg (Berne), sur l'éducation civique de la jeunesse. Etant données l'influence prépondérante de la mère sur ses enfants, de la femme sur la vie de société, sur la bonne entente et la compréhension nutuelle, sur la vie écono-mique et la formation des prix, il convient que les jeunes filles prennent conscience de leurs devoirs, non seulement pas l'instruction civique que nous réclamons, mais aussi par l'éducation civique. Les femmes ont plusieurs excuses à ne pas désirer exercer d'influence civique, la plu

Publications reques

Dr. L. Exchaquet, médecin de l'Hospice de l'enfance, à Lausanne, La santé du nourris-son, guide de la mère et de l'Infirmière, 1 vol. cartonne avec 55 illustrations. Payot, édit. Prix: 3 fr. 50.

Petit volume simple, clair, pratique, qui aidera toutes les mamíans à élever un poupon. Toutes les questions importantes y sont traitées, alimentation du nourrisson, alimentation maternelle ou artificielle, soins divers, soucis de propreté, d'hy-giène, vêtements du tout petit, et leur savonnage, habitat, avec tout ce que comporte ce point important: température, chauffage, mobilier, lit et literie, position de l'enfant dans son lit, etc. Sur le système perveux du bébé et son développement, le Dr. Exchaquet donne des rensei-gnement intéressants et, comme il faut toujours tout prévoir, il termine son petit livre par des sur la prévention des maladies conseils à suivre « en attendant le médecin ».

Le véritable Messager boîteux de Berne et Vevey. Ce vénérable monsieur, vieux de plus de deux siècles nous arrive avec la chute des feuilles. Il donne tous les renseignements d'un almanach qui se respecte et s'agrémente d'actualités, de bons mots et d'historiettes. La tradition y est représen-tée par le conte en patois que d'aucuns aiment y trouver. V. D.

Almanach socialiste pour 1938. Edition « La Sentinelle », La Chaux-de-Fonds. Prix: 80 ct.

Pour la dix-septième fois, paraît cet ouvrage populaire, d'agrément et de renseignements variés, qui contient, en outre des pages communes à presque tous les almanachs, une documentation variée sur le mouvement ouvrier, des clichés illustrant l'actualité — Espagne républicainé, Ex-position de Paris — et des nouvelles, des anec-dotes des concours de mots croisés ainsi que la chronique des événements importants de l'an-née écoulée faite en des raccourcis saisissants.

valable étant l'absence des droits civiques. Mue Hegg leur souhaite un rôle civique plus large; l'éducation civique des filles leur montreraît leur rôle futur dans la société, leurs responsabibilités, surtout quand elles seront mères. Les associations féminines ont là une belle tâche, que d'ailleurs elles ont déjà entreprise. On donne aux jeunes électeurs un certificat de majorité. Pourquoi les jeunes filles majeures ne rece-

pacotille, j'espère avoir fait comprendre à quel point certaines pages du Cavalier de paille envoûtent leur lecteur, et tout le charme de l'incroyable atmosphère de poésie rèveuse et de visions intenses et souvent mystiques. Etrangement vivants et nous hantant sont ces personnages peints à petites touches, en y revenant souvent, comme tracées à coups de crayon gris dans la brume. Et puis, quel ef-froyable relent de mort tout le long du livre. La mort est partout avec ses épouvantes, ses pressentiments et son souffle glacé; comme les vivants y vivent étrangement en communion avec ceux qu'ils ont aimés et qui ne sont plus!

Monique Saint-Hélier a, nous le savons, des admirateurs et des détracteurs aussi passionadmirateurs et des detracteurs aussi passion-nés les uns que les autres. A ces derniers, dont je comprends, du reste, très bien le recul effaré, je demande ceci: Si les livres de notre auteur nous arrivaient d'Angleterre avec un solide cortège de louanges et une réputaun sonce cortege de louanges et une reputa-tion fermement étable, ne les admiraient-ils pas sincèrement et ne trouveraient-ils pas pour les louer des épithètes choisies parmi les plus subtiles? Le label Made in England a fait adopter chez nous des œuvres lout aussi difficiles à comprendre. Tout en dénonçant ce cachierse littéraire, is deix avours que conaminens a compenence. The el denominat ce snobisme littéraire, je dois avouer que si Monique Saint-Hélier s'entend à envoûter ses lecteurs, il faut pour la goûter pleinement être en ce qui pourrait s'appeler, « en état de grâce ». Etat rare s'il en fût!

Jeanne Vuilliomenet.



Glané dans la presse...

A propos du statut de la femme

A propos du statut de la femme Nous avons grand plaisir à signaler à nos lectrices l'excedéent article que consacre à ce sujet, à l'occasion des débats devant la S. d., N. M. Ghisletti, l'un des collaborateurs de l'Action le bulletin de l'Union suisse des Indépendants — le seul journaliste suisse d'ailleurs qui dit pris la peine de venir se renseigner et se documenter auprès du Bureau féministe international auvert à Genève pendant l'Assemblée. Nous regrettons que la place nous manque pour reproduire cet article in-extenso, mais du mojns les fragments que nous en citons engageront-ils nos lectrices à se le procurer (No du 9 octobre 1937, 8, rue du Mont-Blanc, Genève).

Oui, je sais ce que bien des hommes vont me repondre. Je suis un d'entr'eux. Je connais d'avance leur réaction: «La femme? Qu'est-ce qu'elle demande encore? Ce n'est pas assez, déjà qu'elle prenne notre place à l'atelier ou au bu-reau? elle n'a qu'à rester à la maison, à s'occuper des moutards, à tremper la soupe et à raccommoder les chaussettes. Voilà où est sa place, pas dans les meetings et les assemblées politiques....

Voïlà ce que j'ai entendu bien des fois, ce que j'entendrai sans doute encore. Et cette réponse, qui est fréquente — trop fréquente — éclaire éclaire d'un jour bien singulier la mentalité masculine en Suisse. Mentalité privée et mentalité publique, car les partis ne se sont guêre occupés, jusqu'ici, d'une question pourtant essentielle. Tant les intérêts électoraux et les calculs de voix retiennent l'attention des députés...

...Qu'on le veuille ou non, ce problème est de ceux qui s'imposent, et qui, jusqu'à leur solution, ne cesseront de s'imposer avec une force sans cesse accrue en dépit des arguments apportés, à la première Commission de l'Assemblée de la d. N., par un des membres de la délégation fédérale.

«En ce qui concerne l'argument humanitaire, hui fait dire le *Journal* de l'Assemblée, il croit qu'il y a de plus grandes misères dans le monde qu'al y à que puis grandes miseres dans le monde que celles causées par l'inégalité des sexes, et là pourtant la S. d. N. ne peut pas agir. Le sort des femmes n'est pas rééllement aussi mauvais que certains le prétendent. Les femmes peuvent obtenir ce qu'elles désirent vraiment. Lorsque les femmes voudront réellement voter en Suisse, il est sûr qu'elles pourçout le faire. il est sûr qu'elles pourront le faire...»

Eh quoi! parce que des conflits éclatent en Extrême-Orient, parce que le choléra ravage des régions entières, parce que les monnaies sont chancelantes, la situation de la femme cesse d'être digne d'intérêt? Nous ne saurions nous ranger, fût-ce pour un instant, à cette conception quantitative du législateur. Et nous croyons qu'il y a peu de misères comparables à celles d'une femme privée, du fait d'une législation incomplète, de droits que son mari possède, quand ce

serait qu'en ce qui concerne le divorce, droits sur les enfants et ceux de la propriété. Ces misères-là, elles n'attirent pas l'attention parce qu'elles sont personnelles à chaque femme, et qu'elles commandent plus souvent le silence qu'une action sur la place publique. Au reste. des voix plus compétentes que la nôtre s'élèvent pour réfuter les assertions avancées par le re-présentant du Conseil fédéral: «La civilisation te la démocratie, dit Virgile Rossel dans La dé-mocratie et son évolution, ne s'accomoderont pas éternellement de l'oppression et de l'injustice... eternellement de l'oppréssion et de l'injustice... La nature, le rôle naturel de la femme, l'intérêt de la famille, tous les arguments auxquels nous avons recours apparaîtront fragiles et surannés ». Et voici, d'A. Forel: « Aucum animal, pas même le singe ni l'homme primitif n'a assujetti sa fe-melle. Cette gloire a été réservée, à des degrés divers, à la ruse, à la force et à la paresse du mâle humain chez beavenun de rijlinaties en mâle humain chez beavenun de rijlinaties en mâle humain chez beaucoup de civilisations moy-ennes et supérieures... Il nous faut une union sociale collaboratrice des deux sexes à tout âge, opposée à l'oppression d'un sexe par l'autre

Oppression: le mot semble bien gros. Il est pourtant à peine suffisant pour qualifier l'état de fait actuel. La femme, en effet, est soumise aux mêmes lois que l'homme, avec des aggravations parfois, mais elle ne peut pas prendre part à leur élaboration. Pour ce qui touche part à leur élaboration. Pour ce qui touche aux droits politiques, elle est traitée comme un-incapable et assimilée, par conséquent, aux mineurs aux faibles d'esprit, aux aliénés. En re-vanche sous tous les autres rapports, et parti-culièrement au point de vue pénal, elle est considérée comme entièrement responsable de ses actes. Il ne semble pas, à ce moment, qu'on ait tenu